

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 mai 2020, la députée d'Argenteuil déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place une politique sans fragrances ou parfums et l'utilisation de produits moins toxiques dans les établissements de santé au Québec.

Les fragrances ou les parfums font partie des produits chimiques incriminés lorsqu'il est question du syndrome de sensibilité chimique multiple. Des travaux sont en cours concernant l'hypersensibilité chimique. Les conclusions de ces travaux sont attendues prochainement.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Christian Dubé

N/Réf. : 20-MS-03585-02